COMMUNE DE LA FORET-FOUESNANT ARRÊTÉ TEMPORAIRE RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION

RD44 - Rue Neuve **PA/2020/08/51**

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU le code de la route;

VU le code pénal;

VU le code général des collectivités territoriales;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

VU l'arrêté municipal de péril ordinaire concernant une maison menaçant ruine n°2020.008 PA du 11 février 2020.

VU la demande en date du 13 août 2020 de Monsieur Sébastien MOLARD, né le 17/06/2004 à Châteauroux, habitant chez son père et tuteur légal, au 28, rue Neuve à La Forêt-Fouesnant, d'effectuer les travaux nécessaires pour garantir la sécurité publique de sa maison du 24, rue Neuve (parcelle cadastrale 57AH123);

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toute mesure visant à assurer la sécurité sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que le bon déroulement des travaux nécessite une réglementation de la circulation ;

ARRETE:

<u>ARTICLE 1^{er}</u> – Du 24 au 27 août 2020 et selon les besoins du chantier, la chaussée sera réduite à une voie entre les 24 et les 26 rue Neuve, commune de La Forêt Fouesnant.

<u>ARTICLE 2</u> – La circulation sera régulée par alternat avec feux tricolores. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier à l'exception des véhicules nécessaires au chantier.

ARTICLE 3 - Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté aux extrémités du chantier. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par le pétitionnaire (ou par les services municipaux au frais du pétitionnaire).

<u>ARTICLE 4</u> - Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 -

- M. le Directeur Général des Services de La Forêt-Fouesnant,
- M. le commandant de la brigade de gendarmerie de Fouesnant,
- M. Molard, pétitionnaire,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

Fait à LA FORET FOUESNANT, le 13 août 2020

Le Maire,

Daniel GOYAT



Département QUIMPER FINISTERE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL 1, avenue du Braden 29196 29 196 QUIMPER CEDEX Commune tél. 02 98 10 33 50 -fax 02 98 94 36 94 LA FORET FOUESNANT cdif.quimper@dgfip.finances.gouv.fr Section: AH Feuille: 000 AH 01 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 31/12/2019 cadastre.gouv.fr (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics 1179400 1179300 116 130 117 137 7213800 120 118 travail 119 124 causion be une lang. 2,00 ml. emprie 1,50 ml à 2 ml sur 121 122 197 179 180 178 7213700

195

1179300

136

de

1179400